

# Corps européen de solidarité

Corps européen de solidarité Je suis un.e jeune Je suis une organisation

**Suite à la crise du coronavirus, la Commission européenne nous informe que la date de dépôt des candidatures pour le Corps européen de solidarité est reportée au 7 mai 2020 au lieu du 30 avril 2020 initialement prévu.**

Des questions ? N'hésitez pas à [contacter notre équipe !](#)

## Documents utiles

- [Guide 2020 du Corps européen de solidarité \(en français\)](#)
- [Guide 2020 du Corps européen de solidarité \(en anglais\)](#) et son [corrigendum](#)
- [Lien vers les e-formulaires](#)

## Attention, le PIC devient l'OID !

- [Mode d'emploi de l'OID](#)
- [Fiche identité légale organisations de droit privé](#)
- [Fiche d'identité légale personnes physiques](#)
- [Signalétique financier](#)

## Processus de sélection

- [Processus de sélection CES](#)
- [Procédure de recours administratif](#)

- [Résultats de la sélection du Comité d'avis du Corps européen de solidarité \(2018-R1\)](#)
- [Résultats de la sélection du Comité d'avis du Corps européen de solidarité \(2019-R1\)](#)
- [Résultats de la sélection du Comité d'avis du Corps européen de solidarité \(2019-R2\)](#)
- [Résultats de la sélection du Comité d'avis du Corps européen de solidarité \( 2019-R3\)](#)
- [Résultats des nouveaux Labels de Qualité Corps européen de solidarité \(2019\)](#)

## Documents liés à la convention

2018

2019

2020

## Gestion du projet et rapports

- [Info kit volontaires](#)
- [Charte du Corps européen de solidarité](#)
- [Tout savoir sur l'assurance CIGNA](#)
- [Liste des participants CES](#)
- [Clause de non-responsabilité](#)
- [Dislcaimer à utiliser par les bénéficiaires traduit dans toutes les langues](#)
- [Ressources et contacts](#)

## Budget

- [2019](#)
- [2020](#)

Kit presse

# Le programme offre des possibilités de financement pour les actions suivantes

<b>Volontariat</b>		
Type d'activité	Individuelle Transnationale ou nationale	Équipe de volontaires Transnationale
Durée	Individuel : 2 à 12 mois (exceptionnellement : 2 semaines à 2 mois)	Équipe de volontaires : 2 semaines à 2 mois
Soutien financier	Transports, nourriture, logement, et argent de poche Contribution aux organisations pour la coordination et le soutien aux volontaires	
Autres soutiens	Les participants reçoivent une assurance, une formation en ligne, des formations spécifiques pour leurs activités, un support linguistique en ligne, un soutien post-placement, et un Certificat du Corps Européen de Solidarité. Les dépenses additionnelles pour les jeunes avec moins d'opportunités peuvent être couvertes.	

<b>Stages et emplois</b>		
Type d'activité	Stage rémunéré (en dehors de tout cursus scolaire)	Emploi
	Transnationale ou nationale	Transnationale ou nationale
Durée	2 à 6 mois (exceptionnellement : jusqu'à 12 mois)	2 à 12 mois
Soutien financier	Transports, transports et logement pour passer les entretiens, contribution financière aux organisations pour le mentorat, les trainings, et les tâches administratives	

Autres soutiens	Les participants reçoivent une assurance, une formation en ligne, des formations spécifiques pour leurs activités, un support linguistique en ligne, un soutien post-placement, et un Certificat du Corps Européen de Solidarité. Les dépenses additionnelles pour les jeunes avec moins d'opportunités peuvent être couvertes.
-----------------	---

<b>Projets de solidarité</b>	
Type d'activité	Initiative locale d'au moins 5 participants au Corps Européen de Solidarité en vue de donner un + à la vie de son quartier, sa ville, sa région...
Durée	entre 2 et 12 mois (travail bénévole à temps partiel: le soir, le WE, pendant les vacances...)
Soutien	Formation en ligne, Certificat du Corps Européen de Solidarité, argent pour démarrer le projet, assurance et support pour les jeunes avec moins d'opportunités

Répartition des fonds CES 2019

## Pour les jeunes

### Dates limites de dépôt des projets de solidarité en 2020

- **11 février à 12h00** (heure de Bruxelles) pour des projets débutant entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 2020.
- **7 mai à 12h00** (heure de Bruxelles) pour des projets débutant entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 décembre 2020.
- **1er octobre 2020 à 12h00** (heure de Bruxelles) pour des projets débutant entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai 2021.

**Séminaires arrivée (volontaires à l'accueil) :**

- Du 11 au 13 mars 2020
- Du 01 au 03 juillet 2020
- Du 21 au 23 octobre 2020

### **Séminaires mi-parcours (suite des séminaires arrivée) :**

- Du 15 au 17 janvier 2020 (suite du séminaire arrivée d'octobre 2019)
- Du 01 au 03 juillet 2020 (suite du séminaire arrivée de mars 2020)
- Du 21 au 23 octobre 2020 (suite du séminaire arrivée de juillet 2020)

### **Calendrier 2021 des formations à destination des volontaires**

#### **Séminaires arrivée (volontaires à l'accueil) :**

- Du 10 au 12 mars 2021
- Du 30 juin au 02 juillet 2021
- Du 20 au 22 octobre 2021

#### **Séminaires mi-parcours (suite des séminaires arrivée) :**

- Du 13 au 15 janvier 2021
- Du 10 au 12 mars 2021
- Du 30 juin au 02 juillet 2021
- Du 20 au 22 octobre 2021

## **Pour les organisations**

### **Dates limites de dépôt de projets en 2020 (volontariat standard, stages et emplois)**

- **11 février à 12h00** (heure de Bruxelles) pour des projets débutant entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 2020.
- **7 mai à 12h00** (heure de Bruxelles) pour des projets débutant entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 décembre 2020.
- **1er octobre 2020 à 12h00** (heure de Bruxelles) pour des projets débutant entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai 2021.

## **Date limite de dépôt pour les demandes de financement annuel (accords spécifiques liés aux partenariats de volontariat)**

- **7 mai 2020 à 12h00** (heure de Bruxelles) pour des projets débutant au 1<sup>er</sup> octobre 2020

Cette liste présente les types de projets pouvant être soutenus par le corps européen de solidarité. Elle n'est pas exhaustive et pourra être modifiée au fur et à mesure de l'évolution de l'initiative. Vérifiez sur le site du [Corps Européen de Solidarité](#) publié dans le [Portail européen de la Jeunesse](#)

### **Inclusion**

Ce vaste thème couvre des questions telles que le travail avec des personnes handicapées ou ayant besoin d'un soutien supplémentaire, la lutte contre la discrimination et l'intolérance, le travail avec des groupes minoritaires tels que les Roms, ou les questions interculturelles, interreligieuses et intergénérationnelles.

### **Accueil et intégration des réfugiés et des migrants**

Accueillir les personnes qui viennent d'arriver en Europe et les aider à s'intégrer dans leur nouvelle communauté.

### **Citoyenneté et participation démocratique**

Travailler sur les questions des droits de l'homme, de justice et de droit, et aider les gens à comprendre les processus démocratiques et à se rapprocher des responsables politiques.

### **Environnement et protection de la nature**

Projets liés au changement climatique, à l'énergie et aux ressources naturelles, dans différents domaines tels que

l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

## **Santé et bien-être**

Projets en faveur de la santé et du bien-être en général (modes de vie sains et vieillissement actif, par exemple).

## **Éducation et formation**

Projets pouvant porter sur de nombreux thèmes liés à l'éducation, tels que la lutte contre le décrochage scolaire, l'amélioration des compétences de base comme les mathématiques ou l'informatique, ou l'apprentissage des langues étrangères.

## **Emploi et entrepreneuriat**

Projets visant à lutter contre le chômage et à améliorer l'entrepreneuriat.

## **Créativité et culture**

Utiliser la créativité et la culture pour tenter de résoudre certains problèmes avec les communautés.

## **Sport**

Améliorer l'inclusion, l'égalité des chances et la participation dans le sport et encourager le sport de masse.

## **Qu'est-ce que le corps européen de solidarité?**

Le corps européen de solidarité est un nouveau programme de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe.

Il a été annoncé par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, lors de son discours annuel sur l'état de l'Union en septembre 2016 et il a été officiellement lancé en décembre 2016. [En savoir plus](#)

Au terme d'une simple procédure d'inscription, les participants peuvent être sélectionnés pour prendre part à un large éventail de projets. Ces projets seront gérés par des organisations ayant fait l'objet de vérifications et autorisées à mener des projets au titre du corps européen de solidarité.

## **Comment fonctionne le corps européen de solidarité?**

Le corps européen de solidarité réunit des jeunes qui ont manifesté leur intérêt pour participer à des projets solidaires et adhèrent aux principes et à la mission du corps.

Les coordonnées des personnes qui s'inscrivent sont enregistrées dans le système du corps européen de solidarité et les organisations peuvent rechercher des candidats dans la base de données. Les organisations invitent ensuite les participants sélectionnés à rejoindre leurs projets.

La Commission européenne invitera des organisations à solliciter un financement ou d'autres formes d'appui pour des projets correspondant aux principes et à la mission du corps européen de solidarité. Une fois leurs projets approuvés, ces organisations pourront accéder à la base de données afin de sélectionner les jeunes les plus aptes. Elles contacteront ensuite les recrues potentielles et feront un choix définitif.

Toutes les organisations feront l'objet de vérifications avant d'être autorisées à mener des projets pour le corps européen de solidarité et à rechercher et recruter des participants.

En fonction du type de projets, de vos connaissances et de



vosre expérience, vous pourrez bénéficier d'une formation avant le début du projet.

## **Qui peut participer au corps européen de solidarité?**

Les jeunes peuvent s'inscrire au corps européen de solidarité à partir de 17 ans, mais ils doivent avoir atteint 18 ans pour pouvoir démarrer un projet. Ils doivent achever le projet avant leurs 31 ans.

Ils doivent également résider légalement dans un État membre de l'Union européenne ou un des pays suivants, ou avoir la nationalité d'un pays de l'UE ou d'un pays suivant: Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord.

Vous pouvez participer au corps européen de solidarité si vous respectez ces critères, mais sachez que certains projets prévoient des restrictions supplémentaires en matière d'âge, de résidence légale ou de nationalité, en fonction du type de projet et de son mode de financement.

## **À quoi est-ce que je m'engage si je rejoins le corps européen de solidarité?**

Vous devrez confirmer que vous adhérez à la mission et aux principes du corps européen de solidarité. Vos coordonnées seront alors enregistrées dans le système.

Dans le cadre de la procédure d'inscription, vous devrez fournir des informations personnelles de base, et indiquer le type de projets qui vous intéresse ainsi que l'expérience et les connaissances que vous pouvez apporter. Vous serez ensuite invité à fournir des informations plus détaillées, et notamment vos disponibilités pour participer à des projets. Vous pourrez mettre ces informations à jour à tout moment en

vous connectant à votre compte personnel.

Les organisations autorisées par la Commission européenne à gérer des projets auront accès à vos données lorsqu'elles recherchent des volontaires ou des travailleurs pour leurs projets. Si une organisation vous contacte et vous propose de participer à un de ses projets, vous n'êtes pas obligé de l'accepter, vous êtes totalement libre de décider.

Si vous ne souhaitez plus participer à des projets du corps européen de solidarité, vous pouvez vous connecter à tout moment à votre compte et masquer temporairement votre profil ou supprimer votre compte. Vous pouvez également choisir de ne plus recevoir de courriels ou d'autres communications.

## **Quelle est la différence entre les volets «Volontariat» et «Activité professionnelle»?**

Le corps européen de solidarité comprend deux volets complémentaires: les activités de volontariat et les activités professionnelles. Le volet «Volontariat» donne aux jeunes la possibilité d'effectuer, dans un autre pays, un service volontaire à plein temps d'une durée comprise entre deux et douze mois. Il s'appuie sur le service volontaire européen, qui fait partie du programme Erasmus+, et sur d'autres programmes de financement de l'UE.

Le volet «Activité professionnelle» permettra à des jeunes de trouver un emploi, un apprentissage ou un stage dans un large éventail de secteurs menant des activités solidaires et qui ont besoin de jeunes très motivés et désireux de s'engager. Il sera mis en place progressivement au moyen de partenariats avec des ONG, des organisations commerciales et des organismes publics actifs dans ces domaines.

Les compétences et l'expérience requises étant différentes

selon les projets, les organisations pourront recruter des participants comme volontaires, travailleurs, apprentis ou stagiaires.

Les volontaires ne seront pas rémunérés mais, en fonction du programme de l'UE qui finance leur activité, ils recevront une aide: en général, leurs frais de déplacement, de logement, de subsistance et d'assurance médicale seront pris en charge et ils recevront de l'argent de poche pour leurs dépenses quotidiennes.

Les jeunes recrutés pour un poste dans le cadre du volet «Activité professionnelle» auront un contrat de travail et seront rémunérés pour leur activité, conformément à la législation nationale sur le salaire et aux conventions collectives en vigueur. Leur salaire devrait normalement couvrir leurs dépenses quotidiennes et leurs frais de logement. Les jeunes seront soumis au droit du travail du pays dans lequel ils exerceront leur activité. Vous trouverez des informations sur les conditions de travail dans les différents pays de l'UE sur le site [L'Europe est à vous](#).

Les jeunes engagés comme apprentis ou stagiaires auront également un contrat de travail et recevront normalement des indemnités journalières.

## **Quels types d'organisations peuvent gérer des projets du corps européen de solidarité?**

L'éventail des organisations pouvant gérer des projets est large: organisations gouvernementales, municipalités, organisations non gouvernementales et entreprises. Il peut aussi s'agir d'entités de toutes tailles, des grandes multinationales aux petites ONG travaillant à l'échelon local. Ces organisations doivent mener des projets solidaires.

## **Comment une organisation peut-elle se porter candidate pour gérer un projet?**

Tout au long de l'année, la Commission européenne annoncera qu'elle recherche des propositions pour différents types de projets, qui doivent être conformes à la mission et aux principes du corps européen de solidarité (voir onglet correspondant).

Toutes les organisations feront l'objet de vérifications avant d'être autorisées à mener des projets pour le corps européen de solidarité et à rechercher et recruter des participants. Elles doivent également adhérer à la [charte du corps européen de solidarité](#).

Les annonces concernant le corps européen de solidarité seront publiées sur les comptes de la Commission dans les médias sociaux et dans des publications spécialisées.

## **Où puis-je trouver davantage d'informations sur le corps européen de solidarité?**

Veillez lire attentivement toutes les informations présentées sur le site du [Corps Européen de Solidarité](#) publié sur le [portail européen de la jeunesse](#). Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à [contacter notre équipe](#).